



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la ville de Danville, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 7 avril 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement 2025-05 – sur le zonage de la Ville de Danville
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES
Numéro 498 – Délivré le 18 septembre 2025

Conformément aux dispositions applicables, le règlement intitulé *Règlement 2025-05 sur le zonage* de la Ville de Danville visant le remplacement du Règlement de zonage 146-2015 a été approuvé par les personnes habile à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue le 29 juillet 2025.

Ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté des Sources le 21 mai 2025. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 18 septembre 2025. Le règlement numéro 2025-05 est donc en vigueur depuis le 18 septembre 2025.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Ville au bureau situé 150, rue Water à Danville ou sur le site internet de la ville au danville.ca.

Donné à Danville, ce 19^e jour de septembre 2025.

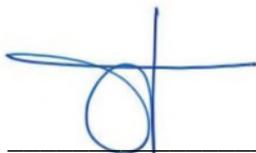
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, positioned above a horizontal line.

Isabelle Tremblay
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 septembre 2025.



Isabelle Tremblay
Greffière